

DATE ADHESION	PETIT PANIER	GRAND PANIER	PAIN	FRUITS	OEUFS

(Tableaux à remplir par le trésorier)

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

# AMAP BIO CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Local de distribution : 2 boulevard de la République 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Bureau: 1 bis petite rue du port 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

[amapchateauneuf@free.fr](mailto:amapchateauneuf@free.fr)

## CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE ESSAI PANIER LEGUMES 2016

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Le présent contrat est passé entre les Producteurs de L'AMAP Châteauneuf-sur-Loire: **Mathieu FLEURY (Ouvrouer les champs)**,

Ci-après dénommés le producteur

Et l'adhérent de l'AMAP Châteauneuf-sur-Loire :

**Le consom'acteur contractant :**

NOM : \_\_\_\_\_ code postal : \_\_\_\_\_ ville : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommés les adhérents

### 1) Objet

Le présent contrat a pour objet la livraison hebdomadaire par le producteur aux adhérents d'un panier de légumes produits selon les critères définis dans la charte des AMAP. Les légumes variés sont frais, de saison, diversifiés, cultivés sans pesticides ni produits de synthèse et disponibles à mesure qu'ils mûrissent. Le prix moyen du panier est de 10,50 euros pour un petit panier et de 15,50 euros pour un grand panier. La composition et le poids du panier sont déterminés par les saisons et les récoltes des producteurs. Ce lien entre l'adhérent et le producteur se traduit par un engagement financier, solidaire et de transparence de part et d'autre.

### 2) Charte et statuts

Chaque membre s'engage à respecter la charte et les statuts de l'AMAP de Châteauneuf-sur-Loire.

### 3) Durée et livraison

Le présent contrat s'étend sur 4 semaines, du \_\_\_\_\_ 2016 au \_\_\_\_\_ 2016 inclus. La livraison hebdomadaire est effectuée par le producteur chaque jeudi de 17h30 à 19h00, 2 boulevard de la République, à Châteauneuf-sur-Loire ( ancienne pizzeria). Un planning établi à l'avance sera mis en place par le Responsable de Distribution. Chaque consom'acteur devra s'inscrire sur ce planning en fonction de ses disponibilités. Les adhérents s'engagent à venir avec leur contenant personnel (sacs, paniers) pour récupérer les légumes.

### 4) Engagements

Les adhérents s'engagent à participer au moins trois fois dans la saison à l'organisation d'une distribution de paniers pour aider le producteur à compter de 17H00. Participation à d'éventuels chantiers au local de distribution ou chez le producteur.

### 5) Jours des distributions

janvier 2016 : 07-14-21-28, février : 04-11-18-25, mars : 03-10-17-24-31, avril : 07-14-21-28, mai : **04-12-19-26**, juin : 02-09-16-23-30, juillet : 07-**13**-21-28, août : 04-11-18-25, septembre : 01-08-15-22-29, octobre : 06-13-20-27, novembre : 03-10-17-24, décembre : 01-08-15-22-29

(La livraison du jeudi 05 mai sera avancée au mercredi 04 mai et celle du jeudi 14 juillet au mercredi 13 juillet).

NB : Aucune semaine d'interruption au cours de la saison

### 6) Absence

Je m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine.

